



VOSGES SECRÈTES
la Communauté de Communes de
la Porte des Vosges Méridionales

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CCPVM · MERCREDI 1ER JUILLET 2026

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi) 5 réunions publiques pour se concerter avant de réglementer

Adapter la réglementation en matière de publicité extérieure

Sur les 10 communes de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, c'est à l'échelle intercommunale qu'est désormais réfléchi la réglementation en matière de publicité extérieure. La CCPVM commence en effet l'élaboration de son RLPi : Règlement Local de Publicité intercommunal. Ce document d'urbanisme, obligatoire au niveau national, est une application du Code de l'Environnement (articles L. 581-1 / R. 581-1 et suivants).

Élaboré en concertation avec les acteurs du territoire, il est chargé d'assurer la protection du cadre de vie par l'édition de règles encadrant la publicité, les enseignes et les pré-enseignes, en termes de conditions d'implantation et de format. Il s'agit notamment de trouver un juste équilibre entre la préservation du cadre de vie et la visibilité des activités économiques, commerciales, culturelles et associatives. À noter que la réglementation n'est pas la même en milieu urbain ou rural, selon que les espaces sont situés dans un Site Patrimonial Remarquable, un Parc Naturel Régional ou non.

Les 10 communes concernées :

Dommartin-lès-Remiremont · Girmont Val d'Ajol · Éloyes · Le Val-D'Ajol · Plombières-Les-Bains · Remiremont · Saint-Amé · Soint-Étienne-lès-Remiremont · Saint-Nabord · Vecoux

Rencontrer les acteurs pour une meilleure concertation

Première étape pour son élaboration, 5 réunions publiques à destination des professionnels du territoire sont organisées en juillet.

Menées par les experts du bureau d'études IMMERGIS et en présence des élus, elles ont été pensées pour correspondre au mieux aux différents périmètres de notre territoire. Elles sont néanmoins ouvertes à tous, quelle que soit l'implantation de l'activité des participants.

Un moment important pour recueillir les réactions et avis des habitants et acteurs du territoire intéressés par la question de l'affichage publicitaire extérieur.

CONTACTS PRESSE

Référent RLPi · **Alexandre PFRIMMER**

concertation.urbanisme@ccpvm.fr · 03 29 22 11 63

Service Communication

06 03 69 90 66 · communication@ccpvm.fr

CALENDRIER DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Secteurs Saint-Nabord/Eloyes

Mercredi 15 juillet - 19h30

Centre socio-culturel de Saint-Nabord

Secteurs Le Val d'Ajol/Girmont-Val-d'Ajol

Jeudi 16 juillet - 19h30

Mairie du Val d'Ajol - Salle du Conseil Municipal

Secteur Plombières-les-Bains (Site Patrimonial Remarquable)

Vendredi 17 juillet - 19h30

Salle Eugénie à Plombières-les-Bains

Secteur Remiremont centre (Site Patrimonial Remarquable)

Lundi 20 juillet - 19h30

Mairie de Remiremont - Grand Salon

Secteur Remiremont et alentours (hors SPR)

Mardi 21 juillet - 19h30

Centre Culturel de Dommartin-Lès-Remiremont